

Le droit à la vie bientôt constitutionnel en Géorgie ?

Author : Rédaction RC

Categories : [Non classé](#)

Date : 20 février 2008

L'association [Georgia Right to Life](#), fondée en 1971, a réussi à faire passer en première lecture au législateur de cet Etat du Sud-Est, lundi 18 février, un projet de loi visant à amender la constitution de la Géorgie – nommé « **Human Life Amendment** » – pour une protection totale de la vie et une défense constitutionnelle de la personne humaine.

Le projet d'amendement est le suivant : « Constitution de la République des Etats fédérés de Géorgie et de l'Etat de Géorgie, le mot "enfant" s'applique à tout être humain, indépendamment son âge, sa race, son sexe, son statut, son handicap, son statut de réfugié, ou de tout autre statut, et qui n'est jamais non encore né, capable d'être non seulement intelligemment dirigé, et capable de se défendre ».

Une seconde lecture de ce projet de loi est prévue en mars.

Pour cet Etat des régions frontalières qui se situe à cheval sur l'Asie et l'Europe, la majorité des deux tiers, puis que ce projet d'amendement constitutionnel est voté, à la majorité simple, par un référendum national.

La possibilité d'un tel accord est-elle, dans notre culture qui fait débat – et pas seulement en Géorgie – est louable et mérité donc d'être signalé. Elle nous, en tous les cas, le

statut de combat pro-Vie aux Etats-Unis.